



COMMUNIQUE DE PRESSE INTERSYNDICAL

Paris, le 13 Décembre 2017

ENGIE SA condamné par le Tribunal de Grande instance de Nanterre

Les 5 organisations syndicales d'ENGIE COMMERCIALISATEUR, réunies en intersyndicale depuis le 29 août 2017, ont assigné la direction de la relation commerciale à destination des particuliers, en raison de la délocalisation des emplois clientèle qu'elle pratique en toute clandestinité depuis fin 2015.

La direction se refusait à toute information devant les partenaires sociaux.

Les salariés, des députés, des représentants de la presse et des medias nationaux, sont venus soutenir l'intersyndicale le 22 novembre 2017, devant le tribunal de Nanterre où était jugée l'assignation.

La justice a tranché : ENGIE SA est condamnée à produire, devant le Comité d'Etablissement, un dossier d'information-consultation sur la poursuite de la délocalisation des emplois à l'étranger et à cesser toute extension ou recours à un nouveau prestataire ou renouvellement de prestataires tant que le dossier ne sera pas produit.

Cette décision de justice est une victoire pour l'intersyndicale dont l'action est soutenue par une mobilisation exemplaire des salariés.

Alors que la Direction de France BtoC sabote délibérément la négociation en cours sur le sujet de la délocalisation et de la garantie des emplois de la relation clientèle, cette décision de justice conforte l'intersyndicale dans son action ; elle demeure plus déterminée qu'au premier jour.

Les partenaires sociaux demandent maintenant à la Direction d'ENGIE SA de revenir au centre du jeu pour parvenir à un accord.

Interlocuteurs :

Patricia Chastan 06 85 76 58 23

patricia.chastan@engie.com

Gildas Gouvazé 06 58 17 94 97

gildas.gouvaze@engie.com

Contacts presse :

Agence New Deal contact@agencenewdeal.com

Julia Lev : +33 (0)6 24 68 89 55 – julia.lev@agencenewdeal.com

Thierry Issachar: thierry.issachar@agencenewdeal.com